



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial n°43 du 30 mars 2023

Ministère de la Justice

Décision portant délégation de signature en matière administrative.

Décision portant délégation de signature ordonnancement secondaire.

Décision portant délégation de signature pour l'exercice de l'ordonnancement secondaire relevant du titre 2.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE
ADMINISTRATIVE**

Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président

et

Jean-Marie BENEY, Procureur Général

Vu le Code de l'organisation judiciaire relatif au service administratif régional, notamment l'article R. 312-73 ;

Vu le décret NOR : JUSB1728833D en date du 16 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND aux fonctions de Premier Président de la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu le décret NOR : JUSB1924641D en date du 14 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Marie BENEY aux fonctions de Procureur Général près la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président, en date du 5 décembre 2017 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Jean-Marie BENEY, Procureur Général en date du 31 octobre 2019 ;

Vu l'arrêté du garde des Sceaux en date du 16 juillet 2019 nommant Madame Carole MANDAR, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu l'article R.312-69 du Code de l'organisation Judiciaire ;

DÉCIDENT :

Article 1

Délégation conjointe est donnée à **Madame Carole MANDAR**, Directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires nommée Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la Cour d'appel de Montpellier et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière à :

- **Madame Cécile MAS**, Directrice hors classe des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion des ressources humaines depuis le 01^{er} septembre 2008 nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 13 août 2008 ;
- **Madame Christelle BEAUDELIN**, Directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion budgétaire depuis le 1^{er} mars 2023 nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 18 janvier 2023 ;
- **Madame Christelle DANDURAND**, Directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion de la formation depuis le 1^{er} septembre 2017 nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 20 juillet 2017 ;
- **Madame Houda MOUNIM**, Directrice des services de greffe judiciaires, responsable de la gestion du patrimoine immobilier depuis le 01^{er} septembre 2021 nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 16 août 2021 ;
- **Madame Jennifer CASTILLO**, Directrice des services de greffe judiciaires, responsable du Pôle Chorus depuis le 1^{er} mars 2022 nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 26 janvier 2022 ;
- **Madame Maëva CHAUSSE**, Directrice des services de greffe judiciaire placée, nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 15 mars 2022 ;

afin de signer :

- les ordres de mission des fonctionnaires appelés à participer à une action de formation continue ;
- les décisions d'octroi de congé maladie, de congé maternité et de congé paternité concernant les fonctionnaires du ressort ;
- les notifications d'actes administratifs à caractère individuel concernant les fonctionnaires ;
- les avis assortissant les candidatures de fonctionnaires à des actions de formation continue ;

- la diffusion au ressort des circulaires ministérielles concernant la gestion administrative et budgétaire ;
- les états mensuels, trimestriels ou semestriels à adresser à la Chancellerie ;
- les états de frais de déplacement et de changement de résidence des fonctionnaires du ressort ;
- les attestations diverses délivrées aux fonctionnaires sur leur situation administrative ;
- les contrats d'agents contractuels de moins de 10 mois ; les états de services des fonctionnaires.

Article 2

La présente décision annule et remplace la précédente décision de délégation en date du 6 septembre 2022.

Article 3

La présente décision entrera en vigueur à compter du 1er mars 2023.

Article 4

La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs des juridictions et aux directeurs de greffe des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Montpellier, à la Directrice de greffe de la Cour. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault, de l'Aude, de l'Aveyron et des Pyrénées-Orientales.

Fait à Montpellier, le 01 mars 2023

LE PROCUREUR GENERAL



Jean-Marie BENEY

LE PREMIER PRESIDENT



Tristan GERVAIS de LAFOND

SPECIMENS DES SIGNATURES POUR ACCREDITATION
auprès du Directeur régional des finances publiques d'Occitanie :

Carole MANDAR



Christelle BEAUDELIN



Cécile MAS



Christelle DANDURAND



Houda MOUNIM



Jennifer CASTILLO



Maëva CHAUSSE





**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE,
ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président

et

Jean-Marie BENEY, Procureur Général

Vu l'article R. 312-67 et R. 312-71 du Code de l'organisation judiciaire relatif à la compétence conjointe du Premier Président et du Procureur Général pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de la cour d'appel ;

Vu l'article R. 312-70 et suivants du Code de l'organisation judiciaire relatif à la direction du service administratif régional ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret NOR : JUSB1728833D en date du 16 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND aux fonctions de Premier Président de la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu le décret n° NOR : JUSB1924641D du 14 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Marie BENEY aux fonctions de Procureur Général près la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président, en date du 5 décembre 2017 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Jean-Marie BENEY, Procureur Général en date du 31 octobre 2019 ;

Vu l'arrêté du garde des Sceaux en date du 16 janvier 2019 nommant Madame Carole MANDAR, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu l'article R.312-69 du Code de l'organisation Judiciaire ;

DÉCIDENT :

Article 1

Délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de la justice est donnée à Madame Carole MANDAR, Directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires nommée Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la Cour d'appel de Montpellier pour les opérations de dépenses et de recettes des juridictions du ressort de ladite cour.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole MANDAR, cette délégation sera exercée par Madame Christelle BEAUDELIN responsable de la gestion budgétaire depuis le 1^{er} mars 2023, nommée par arrêté du garde des Sceaux en date 18 janvier 2023 ;

et en cas d'absence de Madame Christelle BEAUDELIN, cette délégation sera exercée par Madame Cécile MAS, responsable de la gestion des ressources humaines depuis le 01^{er} septembre 2008 nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 13 août 2008 ;

et en cas d'absence de Madame Cécile MAS, cette délégation sera exercée par Madame Christelle DANDURAND, responsable de la gestion de la formation depuis le 1^{er} septembre 2017 nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 20 juillet 2017 ;

et en cas d'absence de Madame Christelle DANDURAND, cette délégation sera exercée par Madame Houda MOUNIM, responsable de la gestion du patrimoine immobilier depuis le 01^{er} septembre 2021 nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 16 août 2021 ;

et en cas d'absence de Madame Houda MOUNIM, cette délégation sera exercée par Madame Jennifer CASTILLO, responsable du Pôle Chorus depuis le 1^{er} mars 2022, nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 26 janvier 2022.

et en cas d'absence de Madame Jennifer CASTILLO, cette délégation sera exercée par Madame Maëva CHAUSSE, Directrice des services de greffe judiciaires placée, nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 15 mars 2022,

Article 3

La présente décision annule et remplace la précédente décision de délégation en date du 6 septembre 2022.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur à compter du 1^{er} mars 2023.

Article 5

Le Premier Président et le Procureur Général sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux délégataires désignés ci-dessus, transmise au comptable assignataire, affichée dans les locaux de la cour et publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Montpellier, le 1^{er} mars 2023

LE PROCUREUR GENERAL

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'J' and 'M' intertwined.

Jean-Marie BENEY

LE PREMIER PRESIDENT

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'T' and 'G' intertwined.

Tristan GERVAIS de LAFOND

SPECIMENS DES SIGNATURES POUR ACCREDITATION
auprès du Directeur régional des finances publiques d'Occitanie :

Carole MANDAR



Christelle BEAUDELIN



Cécile MAS



Christelle DANDURAND



Houda MOUNIM



Jennifer CASTILLO



Maëva CHAUSSE





**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE
L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE RELEVANT DU TITRE 2**

Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président

et

Jean-Marie BENEY, Procureur Général

Vu le Code de l'organisation judiciaire (article D312-66) ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu le Code de l'organisation judiciaire relatif au service administratif régional, notamment l'article R312-73 ;

Vu le décret NOR : JUSB1728833D en date du 16 novembre 2017 portant nomination de Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND aux fonctions de Premier Président de la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu le décret NOR : JUSB1924641D en date du 14 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Marie BENEY aux fonctions de Procureur Général près la Cour d'appel de Montpellier ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND, Premier Président, en date du 5 décembre 2017 ;

Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Jean-Marie BENEY, Procureur Général en date du 31 octobre 2019 ;

Vu l'article R. 312-69 du Code de l'organisation judiciaire ;

Vu l'arrêté du garde des Sceaux en date du 16 janvier 2019 nommant Madame Carole MANDAR, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire de la Cour d'appel de Montpellier ;

DÉCIDENT :

Article 1er

Délégation conjointe de leur signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de la justice est donnée à **Madame Carole MANDAR**, Directrice fonctionnelle des services de greffe judiciaires, Directrice déléguée à l'administration régionale judiciaire du service administratif régional de la Cour d'appel de Montpellier, pour les opérations de recettes et de dépenses relevant du titre 2 pour le ressort de la Cour d'appel de Montpellier et de ladite cour.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Carole MANDAR, cette délégation sera exercée par **Madame Christelle BEAUDELIN**, responsable de la gestion budgétaire depuis le 1^{er} mars 2023 nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 18 janvier 2023 ;

et en cas d'absence de Madame Christelle BEAUDELIN, cette délégation sera exercée par **Madame Cécile MAS**, responsable de la gestion des ressources humaines depuis le 01^{er} septembre 2008 nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 13 août 2008 ;

et en cas d'absence de Madame Cécile MAS, cette délégation sera exercée par **Madame Christelle DANDURAND**, responsable de la gestion de la formation depuis le 1^{er} septembre 2017 nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 20 juillet 2017 ;

Et en cas d'absence de Madame Christelle DANDURAND, cette délégation sera exercée par **Madame Houda MOUNIM**, responsable de la gestion du patrimoine immobilier depuis le 01^{er} septembre 2021 nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 16 août 2021.

et en cas d'absence de Madame Houda MOUNIM, cette délégation sera exercée par **Madame Jennifer CASTILLO**, responsable du Pôle Chorus depuis le 01^{er} mars 2022 nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 26 janvier 2022.

et en cas d'absence de Madame Jennifer CASTILLO, cette délégation sera exercée par **Madame Maëva CHAUSSE**, directrice des services de greffe judiciaire placée nommée par arrêté du garde des Sceaux en date du 15 mars 2022.

Article 3

La présente décision annule et remplace la précédente décision de délégation en date du 6 septembre 2022

Article 4

La présente décision entrera en vigueur à compter du 1er mars 2023.

Article 5

Le Premier Président et le Procureur Général sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux délégataires désignés ci-dessus, transmise au comptable assignataire, affichée dans les locaux de la cour et publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Montpellier, le 1^{er} mars 2023

LE PROCUREUR GENERAL



Jean-Marie BENEY

LE PREMIER PRESIDENT



Tristan GERVAIS de LAFOND

SPECIMENS DES SIGNATURES POUR ACCREDITATION
auprès du Directeur régional des finances publiques d'Occitanie :

Carole MANDAR



Christelle BEAUDELIN



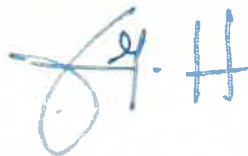
Cécile MAS



Christelle DANDURAND



Houda MOUNIM



Jennifer CASTILLO



Maëva CHAUSSE

